

Solidarité



Lors de la commission de suivi concernant l'aidant familial, la délégation CFDT a donné son opinion à l'entreprise sur sa vision de la solidarité.

Le Groupe Casino utilise la solidarité entre salariés pour communiquer.

Un Groupe social ! L'accord sur l'aidant familial est une bonne chose. Il permet à des salariés de faire un don de jours de CP ou RTT.

Ces jours sont ensuite mis dans un pôt commun pour être utilisés par d'autres salariés qui en ont besoin. Ce collègue de travail peut demander jusqu'à 12 jours par an dans le but d'aider quelqu'un de sa famille (enfant, conjoint ou un ascendant) qui est dans une grande détresse.

La CFDT demande que l'entreprise abonde automatiquement un jour donné par un salarié, car ce n'est pas encore le cas.

L'accord ne coûte rien au groupe, car un salarié en congé pour aidant familial n'est pas remplacé. Et lors des ateliers, les intervenants extérieurs le font bénévolement. Le seul coût, c'est celui de la communication.

Ce n'est pas parce que le sujet est consensuel que l'on ne peut pas demander à améliorer l'accord.

Nous pensons qu'il y aura un déficit de jours pour les aidants, il faut que les salariés continuent à être solidaires.

Même si la CFDT est signataire de l'accord, nous redemandons à l'entreprise d'être solidaire en abondant automatiquement les jours que les salariés donnent.

